



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

**Délibération n° 2025D36**

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 2 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Excusée</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

**OBJET : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses budget annexe du CIAS Vie et Boulogne EHPAD Pays de Palluau Multisites**

Considérant que les tarifs 2025 proposés par le département ne sont pas encore connus

Considérant que les dotations concernant le budget dépendance (versée par le département) et le budget soins (versée par l'ARS), ne sont pas connus à ce jour

Après s'être fait présenter le projet d'EPRD du Budget Annexes EHPAD Pays de Palluau Multisites;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'EPRD du budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (mizz) comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

	<b>HEBERGEMENT</b>	<b>DEPENDANCE</b>	<b>SOINS</b>
<b>DEPENSES</b>	2 866 808.27 €	1 069 838.77 €	2 190 783.11 €
<b>RECETTES</b>	2 597 290.82 €	910 364 €	2 190 783.11 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 269 517.45 €</b>	<b>- 159 474.77 €</b>	<b>0.00 €</b>

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le 3 avril deux mille vingt-cinq,

Le Président,  
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 avril 2025.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.